



## APPEL À PROJETS « LA LANGUE FRANÇAISE EN FÊTE » 2022 DIS-MOI DIX MOTS QUI (D) ÉTONNENT !

### 1. Cadre général

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre de l'opération « La Langue française en fête » dont l'édition 2022 est consacrée à la thématique de l'étonnement.

Dix mots ont été choisis pour illustrer cette thématique : "tintamarre", "divulgâcher", "décalé", "ébaudi", "pince-moi", "époustouflant", "saperlipopette", "médusé", "kai", "farcer" (cf. <http://www.lalanguefrancaiseenfete.be/>).

Une publicité spécifique et une subvention d'un montant de maximum 3.500 euros seront octroyées aux projets sélectionnés suivant les critères et la procédure décrits ci-dessous.

### 2. Critères de recevabilité et d'évaluation

Pour être recevable, les projets proposés doivent :

1. être déposés par une association, institution, instance, personne physique... active dans un des secteurs suivants :
  - langue et littérature française
  - bibliothèques et centres culturels
  - musées
  - enseignement
  - éducation permanente et alphabétisation
  - création artistique
  - audiovisuel et média
  - sport
2. être le fruit d'un partenariat entre minimum deux des secteurs susmentionnés
3. proposer des outils (sous format papier, numérique ou vidéo), des animations ou des activités à caractère ludique et créatif centrés sur la sensibilisation à la langue française, sa promotion et/ou son appropriation
4. illustrer la thématique de l'édition 2022 de « La Langue française en fête », en se référant aux dix mots retenus
5. se dérouler ou trouver un point d'ancrage durant la semaine de « La Langue française en fête », soit entre le 19 et le 27 mars 2022
6. être organisés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles
7. ne pas bénéficier déjà, pour les activités proposées dans ce cadre, d'un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
8. être adressés pour le dimanche 14 novembre 2021 au plus tard, la date et l'heure du courriel faisant foi, à la Direction de la Langue française ([languefrancaise@cfwb.be](mailto:languefrancaise@cfwb.be)) ; le courriel de candidature sera accompagné du formulaire *ad hoc*, dûment complété (voir formulaire annexé au présent appel) ; les dossiers incomplets et hors délai seront jugés irrecevables.

Les projets déposés seront évalués en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance :

1. originalité et innovation : une priorité sera accordée aux projets favorisant une promotion ou une appropriation ludique et/ou créative de la langue française

2. catégorie(s) de public visée(s) : une priorité sera accordée aux projets visant les publics précarisés (élèves des écoles à indice socio-économique faible, enfants ou adultes en situation d'illettrisme, d'alphabétisation ou d'apprentissage du français langue étrangère, etc.)
3. priorité sera accordée aux projets mettant en relation la langue et la thématique de l'étonnement
4. nombre et qualité des partenaires impliqués
5. caractère « exemplaire » (projets reproductibles, susceptibles de servir de modèle ou de bonne pratique en matière de promotion et/ou d'appropriation du français)
6. mobilisation de créateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles (conteurs, plasticiens, illustrateurs, comédiens, slameurs, chanteurs, etc.) : une priorité sera accordée aux projets impliquant des créateurs débutants

### **3. Procédure de dépôt et de sélection des projets**

- 14 novembre 2021 : date limite pour le dépôt des dossiers de candidature, par courriel, à l'adresse suivante : [languefrancaise@cfwb.be](mailto:languefrancaise@cfwb.be)
- semaine du 15 novembre 2021: envoi par courriel aux candidats d'un accusé de réception, lequel ne préjugera en rien de la recevabilité du projet déposé
- semaine du 15 novembre 2021: soumission des dossiers à un Comité de sélection composés de représentants des secteurs concernés par le présent appel
- semaine du 22 novembre 2021 : envoi aux candidats d'un courriel communiquant l'avis du Comité de sélection

### **4. Obligation des bénéficiaires**

Le montant de la subvention octroyée s'élèvera, par projet, à maximum 3.500 euros. Seules seront éligibles les dépenses nécessaires à la réalisation du projet (prestations artistiques, fournitures et services spécifiquement liés à la réalisation du projet).

Les promoteurs des projets sélectionnés dans le cadre de cet appel s'engagent à :

- compléter, pour le 8 décembre 2021 au plus tard, un descriptif type de leur projet, lequel sera publié dans le programme général de l'opération « La Langue française en fête » ; ce descriptif type leur sera communiqué dans le courant de la semaine du 22 novembre 2021, en annexe du courriel leur annonçant la sélection de leur dossier
- fournir, pour le 30 juin 2022 au plus tard, un rapport d'activités, accompagné de tous les éléments susceptibles d'être diffusés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (vidéos, visuels, témoignages, note méthodologique, etc.) ainsi que de toutes les pièces comptables (factures, déclaration de créance, etc.) permettant de justifier l'octroi de la subvention reçue
- mentionner de façon lisible, dans toute communication et sur tout support relatif au projet subventionné, le titre et le logo de l'opération « La Langue française en fête », ainsi que le logo institutionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.